

QUESTIONNAIRE ACCIDENT

Ce questionnaire pourra vous être demandé par le médecin conseil si vous avez eu un accident de travail ou de la circulation. Il est demandé si vous demandez à souscrire une [assurance emprunteur DC PTIA IPT IPP](#).

Informations concernant l'accident déclaré

Date et circonstances de survenue :

Descriptif des lésions initiales :

Existence d'antécédents :

Histoire évolutive :

Traitements

Nature, durée et résultats des traitements (y compris chirurgicaux) :

Dates et durées des hospitalisations :

Date de guérison ou de consolidation :

Existence de complications, suites ou séquelles :

État actuel et pronostic

.....

Durées des arrêts de travail :

Invalidité : Non Oui (taux : catégorie :)

Rente consécutive à l'accident : Non Oui

Commentaires :

Remarques éventuelles

.....

Taille : Poids :

Tension artérielle : / Date : Traitée : Non Oui

Autres traitements éventuels :

IMPORTANT

Joindre les comptes rendus médicaux et examens pour évaluation.

Cachet du médecin : Date : ... / ... / ...

Signature :

Depuis 2012, PHENIX COURTAGE, s'est spécialisé dans la recherche d'assurance emprunteur risque aggravé de santé.

En complément de la convention AERAS, nous pouvons vous aider à améliorer vos conditions d'assurance.

Une maladie déclarée à l'assurance emprunteur peut occasionner des surprimes, des exclusions ou encore des refus de garantie (incapacité, invalidité, IPT, ITT, IPP, MNO, ...).

Si la garantie d'invalidité spécifique AERAS existe, elle ne remplace pas pour autant les garanties obligatoires exigées par la banque.

Une assurance emprunteur est une couverture qui se doit d'être appréhendée de manière globale.

Pour faire appel à nos prestations de courtage :

- mail : contact@phenix-courtage.fr
- téléphone : 04 67 64 00 17
- formulaire de contact site internet

Pour en savoir plus : [courtier assurance prêt immobilier](#)